

Commission des normes, de l'équité, de la
santé et de la sécurité du travail

ÉTUDE DES CRÉDITS

2023-2024

Demande de renseignements particuliers
du deuxième groupe d'opposition



**COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET
DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST)**

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Table des matières

| | |
|--|----|
| RP2-006 Équivalents temps plein pour le service d'inspection..... | 3 |
| RP2-007 Sommes accordées pour des inspections en milieu de travail | 5 |
| RP2-008 Employés mobilisés pour des projets relatifs à la ventilation et la qualité de l'air | 7 |
| RP2-009 Enquêtes dans les entreprises accueillant des TET..... | 9 |
| RP2-010 Dépenses découlant de l'adoption du PL 59..... | 11 |

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP2-006 Équivalents temps plein pour le service d'inspection

Nombre d'équivalents temps plein pour le service d'inspection de la CNESST, ventilation des heures de travail et dépenses affectées aux inspections reliées à la COVID-19 ainsi que de celles reliées aux opérations habituelles.

La CNESST ne dispose pas d'information sur la ventilation des heures de travail et dépenses affectées aux inspections reliées à la COVID-19 par rapport à celles reliées aux opérations habituelles.

En 2022, 279,8 ETC furent affectés à la conduite des inspections prévues à la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

SOURCE VPF
COLLABORATION S/O
VALIDATION S/O
DATE 2023-04-03

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP2-007 Sommes accordées pour des inspections en milieu de travail

Les sommes accordées à la CNESST, ventilées par mois, région et type de milieu de travail :

- a) Pour des inspections en milieu de travail liées au respect des mesures sanitaires requises par la COVID-19;**
- b) Pour tout groupe de travail ou mandat concernant la ventilation et la qualité de l'air en milieu de travail.**

- a) La CNESST n'a reçu aucune somme supplémentaire pour la réalisation des inspections en milieu de travail relatives au respect des mesures sanitaires requises par la COVID-19. Dans le cadre de leur mandat, les inspecteurs en santé et sécurité du travail peuvent intervenir pour vérifier si l'employeur a mis en place les mesures de prévention requises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs.
- b) La CNESST n'a reçu aucune somme supplémentaire pour un groupe de travail ou un mandat relatif à la ventilation et la qualité de l'air en milieu de travail. Dans le cadre de leur mandat, les inspecteurs en santé et sécurité du travail peuvent intervenir auprès des employeurs s'ils constatent qu'il y a un risque ou un danger à l'égard de la surveillance de la ventilation et de la qualité de l'air.

| | |
|---------------|------------|
| SOURCE | VPP |
| COLLABORATION | S/O |
| VALIDATION | S/O |
| DATE | 2023-04-03 |

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP2-008 Employés mobilisés pour des projets relatifs à la ventilation et la qualité de l'air

Le nombre d'employés (équivalents temps plein) de la CNESST mobilisés à des projets ou à de la surveillance en lien avec la ventilation et la qualité de l'air en milieu de travail, ventilé par mois, région et type de milieu de travail, avec descriptif sommaire des mandats effectués.

Le nombre d'employés (équivalents temps plein) de la CNESST mobilisés spécifiquement à des projets ou à de la surveillance relative à la ventilation et la qualité de l'air en milieu de travail, ventilé par mois, région et type de milieu de travail, n'est pas disponible.

Cependant, les inspecteurs en santé et sécurité du travail peuvent intervenir auprès des employeurs s'ils constatent qu'il y a un risque ou un danger à l'égard de la surveillance de la ventilation et de la qualité de l'air, mais ils ne sont pas attitrés uniquement à ce mandat.

| | |
|---------------|------------|
| SOURCE | VPF |
| COLLABORATION | S/O |
| VALIDATION | S/O |
| DATE | 2023-04-03 |

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP2-009 Enquêtes dans les entreprises accueillant des TET

Nombre d'enquêtes de la CNESST concernant des entreprises accueillant des travailleurs étrangers temporaires. Ventiler par catégories d'enquêtes.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

La CNESST a effectué 206 vérifications en matière de normes du travail auprès d'employeurs embauchant des travailleurs étrangers temporaires (TET).

La CNESST a effectué 74 interventions en matière de santé et de sécurité du travail auprès d'employeurs embauchant des TET.

| | |
|---------------|------------|
| SOURCE | VPNT |
| COLLABORATION | VPP |
| VALIDATION | S/O |
| DATE | 2023-04-03 |

*Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail*

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

RP2-010 Dépenses découlant de l'adoption du PL 59

Fournir les dépenses entraînées par l'adoption du projet de loi 59 ayant réformé la LSST et la LATMP.

Des coûts de 6,8 M\$ ont été encourus en 2022 afin de soutenir la mise en œuvre de la réforme de la LSST et de la LATMP pour la réalisation d'analyses d'impacts et l'ajustement ou l'ajout de nouvelles fonctionnalités aux systèmes informationnels afin de respecter les dates d'entrée en vigueur des différentes mesures.

Des coûts additionnels de 3,3 M\$ ont également été encourus en 2022 à la suite de l'autorisation du Conseil du trésor de rehausser la cible d'heures rémunérées de la Commission pour l'exercice financier gouvernemental 2022-2023.

SOURCE VPF
COLLABORATION S/O
VALIDATION S/O
DATE 2023-04-03

